

Vie scolaire

COLLÈGE JOSEPH BOURY

Le vendredi 16 juin, il y avait « portes ouvertes » au collège : le moment pour les futurs entrants en classe de 6^e et leurs parents de découvrir le collège à travers un quizz. Chaque étape leur permettait de découvrir les classes de langues, de mathématiques, de français, d'arts plastiques, de musique et de sciences ainsi que quelques démonstrations pratiquées par les enseignants d'EPS et les élèves présents. Un moyen de découvrir toutes les activités du collège, l'équipe enseignante et les personnels administratifs.

ÉCOLE MATERNELLE

« Notre projet jardin a vu le jour afin d'inciter tous les élèves de l'école à la découverte et à l'expérimentation. C'est un support concret pour explorer le monde du vivant et découvrir les besoins des végétaux.

Les élèves pourront suivre le rythme naturel des saisons au fur et à mesure de leur scolarité. Il va également permettre aux élèves de développer leurs

capacités d'attention et de patience. Ce projet participe à l'embellissement de l'école et au bien-être des élèves.

Nous remercions les parents et les partenaires qui nous aident par leurs dons de graines et de plantes. »



ÉCOLE SAINTE JEANNE D'ARC

« L'école Sainte Jeanne d'Arc est mitoyenne de la maison de retraite par sa cour. Alors la vie des résidents est rythmée aussi par les bruits des enfants en récréation. Mais nous sommes convaincus de l'importance de tisser des liens inter-générationnels encore plus forts. Le Covid nous avait éloignés mais cette année, nous sommes allés faire notre défilé de Carnaval auprès de nos aînés. Tendres moments remplis d'émotion, notamment quand les enfants ont compris que certains des résidents étaient d'anciens élèves de notre école ! Nous souhaitons multiplier ce type d'initiative, convaincus du bien que cela procure à chacun ! Du sport à l'école Sainte Jeanne d'Arc ! Tout au long de l'année, nos élèves ont pratiqué des activités physiques variées : ils ont participé aux courses longues organisées à Neuilly, sont allés régulièrement faire de la randonnée dans les chemins de Neuilly. Début mai, les CM sont partis en Auvergne et ont effectué des randonnées en pleine montagne, se sont perfectionnés au tir pour le biathlon et ont également participé à des activités multi-sport ! Nous envisageons déjà de vivre une classe nordique l'hiver prochain ! »



ÉCOLE MARCEL ROGER

Sortie à Paris des classes de Mme LEROY et M. LOUIS

« Vendredi 9 juin, à 8h00, nous sommes partis en voyage à Paris en car. Nous sommes allés entre les piliers de la tour Eiffel. Nous avons pique-niqué vers la tour Eiffel sur le champ de Mars.

Ensuite, nous avons visité le musée du Quai Branly. Il y avait des sculptures, des costumes, des masques, des armes et des objets du monde entier : l'Asie, l'Afrique, l'Océanie et l'Amérique. Après nous avons fait une croisière en bateau-mouche. Nous avons vu des ponts, la cathédrale et des bâtiments avec le drapeau français, l'assemblée nationale. Enfin nous sommes rentrés en car vers 19h00. »



Texte écrit par les CE1 de M. Louis

Le duo de chanteuses polyphoniques Leï à l'école Marcel Roger de Neuilly-Saint-Front

Avec les CM2 de M. BARRET, le projet consistait à apprendre la justesse et la concentration, comprendre la notion rythmique, tenir une note, chanter en chœur, à l'unisson. Leï et le professeur ont planifié un travail sur plusieurs séances, avec à la clé une restitution aux classes de maternelle de la commune mais aussi aux parents de la classe. Cette représentation a eu lieu à L'Espace Jeanne d'Évreux.



MINI-JEU

La réponse au mini-jeu du bulletin N°139 :
Il s'agit de la rue du Château.

Merci à tous les participants.

Où se situe cet endroit ?

Envoyez votre proposition par mail à web.neuilly@orange.fr
La réponse sera publiée dans notre prochain bulletin.



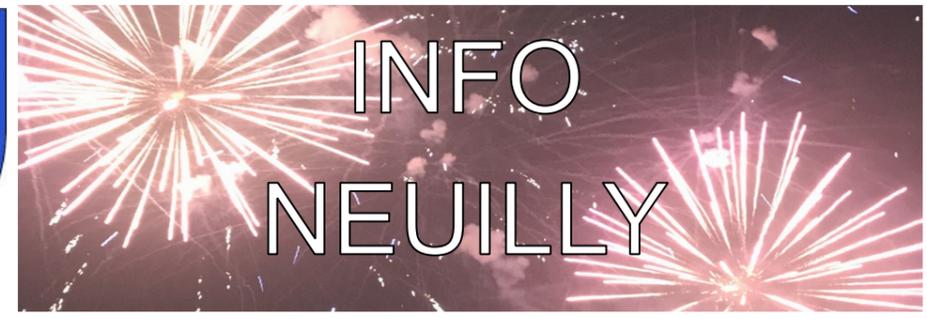
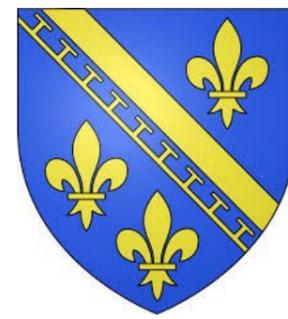
Responsable de publication :
Biniec F.

Délégués à la rédaction :
Les membres de la commission
Information et informatique.

Mise en page :
Boudali M.

IPNS

Ne pas jeter sur la voie publique



Le mot du Maire

Le city-stade est un lieu de convivialité, d'échange et de partage, malheureusement aujourd'hui le vandalisme ne fait que confirmer (en pire) le peu d'intérêt que certaines personnes ont pour « la chose publique ». Je fais référence aux détériorations des filets, des barres de protection, de la porte, du sol ... J'en passe et des meilleures, toutes ces incivilités nous compliquent la vie.

Nous avons à côté une aire de camping-cars qui est souvent utilisée. Malheureusement les personnes sont souvent dérangées à cause des joueurs bruyants qui utilisent ce city-stade.

Je regrette qu'on doive « flicker » la population à cause de voyous comme cela. Pour rappel, la commune de Neuilly Saint Front possède quelques caméras de protections mais aucune d'entre-elles à proximité du city-stade. Ce serait dommage de devoir en mettre pour surveiller un endroit de loisirs.

Une autre méthode, plus radicale serait de fermer définitivement le city stade. Ce serait navrant. Des dizaines d'enfants jouent sur cette aire de loisirs.

Du reste nous allons continuer à aménager l'aire de jeux en apportant d'autres structures pour les plus petits.

Quoiqu'il en soit, je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, de bons moments en famille ou entre amis. Bon été à toutes et à tous !

Mme BINIEC, Maire de Neuilly Saint Front.

HOMMAGE

Maurice Dieu nous a quittés le 6 mars 2023. Frontonais par sa naissance en 1937 et de cœur dans ses multiples engagements. En effet, dès son retour d'Algérie, il devint Porte-drapeau et membre du comité directeur frontonais jusqu'en 2022. Il fut Sapeur pompier dès 1960 jusqu'à sa retraite en 1992. Il obtint, successivement, les grades de Sergent jusqu'à celui d'Adjudant-chef ; son implication lui valut de recevoir la médaille d'honneur pour 25 ans de service. Membre actif de la Foire aux Pommes dès sa création en 1969, il participa à la construction de chars, il organisa le ramassage des pommes et il fut en charge de la fabrication du jus de pommes

Un homme de terrain, avec des convictions et pour qui « Bénévole » n'était pas un vain mot !!!

Une page se tourne à Neuilly...



Délibérations des conseils municipaux

BUDGET

Conseil municipal du 2 mars 2023 :

- Cimetière communal : modification des tarifs des concessions.
- Création de 2 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC).
- Convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT).
- Dispositif de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs du conseil régional des Hauts-de-France : engagement de la commune à ne pas développer le commerce de périphérie.

Conseil municipal du 13 avril 2023 :

- Le compte administratif 2022 de la commune a été approuvé.
- Vote des taux de la fiscalité locale pour 2023.
- Affectation du résultat 2022 et vote du budget 2023.

Conseil municipal du 22 avril 2023 :

- Vote de taux de la fiscalité directe locale pour 2023 (*annule et remplace la délibération du 13 avril 2023*).

DÉLIBÉRATION CCAS

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni le 29 avril 2023, a approuvé les conditions ouvrant droit aux personnes pour le colis de fin d'année :

Chaque année, la commune distribue un colis de Noël, il convient de déterminer les ayants droits :

- Les personnes âgées de 70 ans et plus dans l'année civile.
- Ces personnes doivent être inscrites sur la liste électorale avant le 30 novembre de l'année civile.
- Ces personnes doivent posséder une résidence principale dans la commune.
- Les résidents de la maison de retraite de Neuilly-Saint-Front « Les Tilleuls ».
- Certaines personnes adultes porteuses de handicap pourront se voir attribuer un colis de fin d'année après étude de leur dossier par les membres du CCAS.

CONCESSIONS FUNÉRAIRES

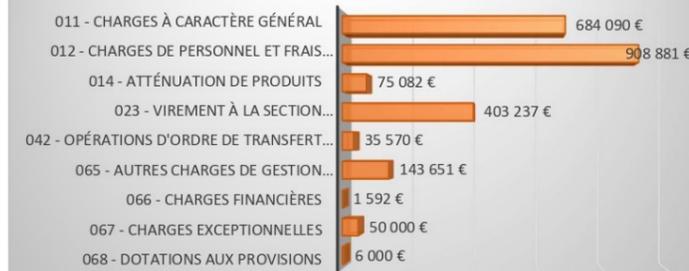
Madame le Maire propose de modifier les tarifs des concessions funéraires à compter du 1er avril 2023 comme suit :

Types de concessions	Derniers tarifs en vigueur	Augmentation proposée	Nouveaux tarifs
Concession de terrain - 2m² Achat ou renouvellement	1^{er} janvier 2006		
10 ans	100 €	Durée supprimée	
30 ans	130 €	220 €	350 €
50 ans	160 €	290 €	450 €
Case de columbarium Achat ou renouvellement	21 juillet 2014		
15 ans	350 €	50 €	400 €
30 ans	450 €	50 €	500 €
Cavernes - 1m² Achat ou renouvellement	29 novembre 2018		
15 ans	200 €	Aucune	200 €
30 ans	250 €	50 €	300 €

AFFICHAGE

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont disponibles sur le panneau d'affichage de la mairie ainsi que sur son site internet. Retrouvez toutes les informations de votre commune sur l'application « Panneau Pocket » et sur le compte facebook « Mairie de Neuilly Saint Front ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023



Le budget 2023 a été voté le 13 avril 2023 par le Conseil Municipal.

La section de fonctionnement est dotée d'un budget de 2.308.103,14 €. Quant à la section d'investissement, le budget alloué est de 904.488,04 €. Ce budget reste donc un document prévisionnel que le conseil municipal a la faculté de changer en votant des décisions modificatives. Toutefois, les sommes affectées à l'investissement ne peuvent pas revenir en section de fonctionnement.

Vie citoyenne

NUISANCES SONORES

Les articles 7 et 9 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2023 régissent les bruits de voisinage.

Article 7 : Les occupants de locaux d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces lieux tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptés à ces lieux.

Article 9 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



TRAVAUX ET JARDINAGE

L'article 8 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2023 précise :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de **8h30 à 12h00** et de **14h30 à 19h30**.
- les samedis de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**.
- les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**. »